



**DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Cyrille Gassmann**, président du Conseil général. Cette séance « nomade » a lieu dans la salle polyvalente de Murist.

**M. Cyrille Gassmann**, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il se réjouit de la présence du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

#### **SCRUTATRICES**

M<sup>mes</sup> Ariane Baudois, Karine Lüthi et Rose-Marie Rodriguez.

#### **CONSEIL GENERAL**

Excusés : M<sup>me</sup> et MM. Julie Bourqui, Dominic Catillaz et Pierre Ménétrety.

M<sup>me</sup> Magali Vésy arrivera un peu en retard.

56 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Cyrille Gassmann**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

#### **CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal est au complet.

**M. Cyrille Gassmann**, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022.
2. Communications du Conseil communal.
3. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n° 02 de Mme Anne Meyer Loetscher intitulé « Assurer l'accès à la médecine de famille ».
4. Octroi d'une autorisation de dépense de CHF 200'000.00 pour la prolongation et l'évolution du poste de délégué-e au commerce local - message n° 32.
5. Octroi d'un crédit-cadre de CHF 400'000.00 TTC pour des travaux non planifiables dans les bâtiments communaux jusqu'à fin 2026 - message n° 33.
6. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 25 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie M<sup>me</sup> Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que si une communication du Conseil communal devait susciter des questions ou réactions de la part des membres du Conseil général, ils pourront prendre la parole dans les « divers ».

**M. Cyrille Gassmann**, président, donne la parole au Conseil communal.

**N°29 (document envoyé avec la convocation)**

**Suivi de différents messages votés**

Lors de la dernière séance du Conseil général de la législature 2017-2021, le Conseil communal a communiqué l'état d'avancement des messages ouverts. Dans cette nouvelle législature, le Conseil communal souhaite continuer d'informer régulièrement le Conseil général sur l'état d'avancement des messages encore ouverts de la dernière législature 2017-2021 et de la législature 2021-2026. Il peut communiquer l'état d'avancement suivant :

**Législature 2017-2021**

- **Message 56 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 120'000.00 TTC pour l'établissement du projet relatif au concept de mobilité du village d'Autavaux** : les études sont terminées et un message sera soumis au Conseil général lors d'une prochaine séance pour un crédit d'investissement ;
- **Message 78 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'809'000.00 TTC en vue de l'assainissement des luminaires qui ne sont pas encore équipés d'une technologie LED sur l'ensemble du territoire communal** : la grande majorité de l'assainissement a été réalisée et la fin du montage est prévue pour la fin de l'été 2022.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**Législature 2021-2026**

- **Message 02 concernant l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 700'000.00 TTC pour des travaux non planifiables de déplacement, de réparation et de remplacement de conduites d'eau potable (EP) et de canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour la durée de la présente législature :** des travaux à hauteur de CHF 35'000.00 ont été engagés pour l'eau potable, essentiellement pour le déplacement d'une conduite suite à une construction. Pour les eaux claires et usées, des travaux à hauteur de CHF 195'000.00 ont été engagés soit des déplacements de conduites et divers travaux d'amélioration du réseau suite aux intempéries de juin 2021 (remplacements de grilles et couvercles, drainages, nouveaux caniveaux, etc.) ;
- **Message 08 concernant l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non budgétées pour la durée de la présente législature :** sur ce crédit-cadre, les montants suivants ont été adjugés depuis la dernière communication : CHF 24'000.00 à trois bureaux d'architectes pour des mandats croisés de réflexions sur le réaménagement du bureau de l'Accueil et du Contrôle des habitants de l'Administration communale et l'aménagement d'un local de pause, CHF 3'200.00 à un expert pour la réalisation de sondages exploratoires au Monastère des Dominicaines en lien avec l'étude en cours pour y aménager un local d'archives, CHF 20'000.00 à un architecte pour l'étude d'avant-projet d'agrandissement de l'école de Rueyres, CHF 30'000.00 à un bureau spécialisé pour une étude sur la gestion des déchets de la Commune et sur l'opportunité de continuer la collaboration avec la déchetterie régionale ou de construire une déchetterie communale, CHF 20'000.00 à un bureau spécialisé pour accompagner la Commune dans le processus de marchés publics pour le traitement de ses déchets ;
- **Message 11 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 501'190.00 TTC en faveur du Tennis-Club Estavayer pour la réfection des surfaces de jeux, l'arrosage et les clôtures :** les travaux ont été réalisés ce printemps et les nouveaux terrains ont été inaugurés en juillet, à la plus grande satisfaction des utilisateurs ;
- **Message 12 concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour les études relatives à l'aménagement du territoire de CHF 1'700'000.00 TTC pour la durée de la présente législature :** les études pour la révision en cours des PAL des secteurs de Font, Bussy et Estavayer-le-Lac ont occasionné des dépenses à hauteur de CHF 77'776.65 ;
- **Message 18 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 2'600'000.00 pour l'entretien du réseau routier communal pour la période 2022 à 2026 :** des travaux à hauteur de CHF 220'000.00 ont été engagés ;
- **Message 22 concernant l'octroi d'une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 44'500.00 pour une action de soutien au commerce local :** l'action a été lancée en avril 2022 et a rencontré un vif succès puisque tous les bons ont été écoulés en quelques semaines ;
- **Message 23 concernant l'adoption du règlement des marchés hebdomadaires sur le territoire communal :** le règlement a été validé par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport le 5 juillet 2022. Il est en vigueur depuis cette date. Le Conseil communal l'a complété par un règlement d'exécution ;
- **Messages 25 et 26 concernant l'adoption du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable et concernant l'adoption du règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux :** ces deux règlements n'ont pas fait l'objet d'un recours ou d'une demande de référendum dans le délai imparti. Ils ont été transmis à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement pour validation.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Yves Blanc, conseiller communal, communique :**

**Accueil extrascolaire et crèche**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant nos structures d'accueil de l'enfance. Au niveau de l'accueil extrascolaire, la Commune propose trois structures réparties dans nos trois zones scolaires.

Pour la zone scolaire 1, à Estavayer-le-Lac, 60 places sont disponibles à l'accueil situé à Motte-Châtel. La demande concernant les temps de midi étant plus élevée cette année scolaire, une demande d'augmentation du nombre de places d'accueil a été déposée auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Cette dernière ayant été acceptée, la capacité pour les midis est de 66 places depuis août. Malgré cela, nous avons tout de même des enfants en liste d'attente pour les midis. Actuellement, 135 enfants sont inscrits auprès de cet AES.

Dans la zone scolaire 3, l'antenne de Murist a ouvert à la rentrée scolaire 2021 et propose 20 places dans le bâtiment rénové de l'école. Des locaux adaptés ont été construits en même temps que la salle polyvalente. La fréquentation est passée de 27 enfants inscrits lors de la dernière année scolaire à 42 pour celle qui vient de débiter. Les 20 places proposées permettent de satisfaire la demande actuelle.

Dans la zone scolaire 2, l'antenne de Rueyres-les-Prés a ouvert à la rentrée scolaire 2020 avec une capacité de 24 places. La fréquentation est passée de 40 enfants inscrits lors de la dernière année scolaire à 53 pour cette année. Dans cet accueil, la demande a dépassé l'offre pour la période de midi certains jours. C'est pourquoi la Commune a fait les démarches nécessaires auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour augmenter les capacités de cet accueil pour la période de midi. Après avoir accepté une augmentation de deux places, qui était insuffisante pour répondre à toutes les demandes pour un midi par semaine, le SEJ a fait une dérogation pour une troisième place supplémentaire, ce qui porte la capacité de l'accueil de Rueyres-les-Prés à 27 places pour les midis. Compte tenu des locaux actuels, ce chiffre ne pourra pas être rehaussé. Malgré cette augmentation, une liste d'attente avec quatre enfants existe pour le vendredi à midi.

Ces augmentations de fréquentations sont de bonnes nouvelles pour plusieurs raisons :

- Elles démontrent l'utilité de telles structures qui correspondent à un besoin des parents pour concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale ;
- Elles permettent de remplir de nouvelles tranches-horaires dans les accueils de Murist et de Rueyres-les-Prés, ce qui réduit le déplacement de certains enfants sur la structure d'Estavayer-le-Lac quand le nombre d'enfants présent n'est pas suffisant.

Par contre, ces inscriptions supplémentaires ont nécessité l'achat d'un peu de matériel, et surtout une adaptation de la dotation du Secteur de l'accueil extrascolaire pour disposer du personnel suffisant à l'encadrement des enfants, sur la base des tables du SEJ. Cette augmentation correspond à un peu plus d'un équivalent plein temps réparti sur plusieurs personnes. Ces charges supplémentaires de personnel seront comptabilisées en dépassement des comptes 2022 et seront inscrites au budget 2023. Elles seront en partie compensées par des recettes supplémentaires de participation des parents aux frais de garde selon leur capacité financière.

Malgré ces augmentations, comme cela a été mentionné, des listes d'attente existent pour les midis à Estavayer-le-Lac et à Rueyres-les-Prés et le Conseil communal étudie ce qui pourrait être mis en place pour satisfaire la demande. Il est par contre utile de préciser que des normes strictes existent pour faire valider des places d'accueil, que ce soit au niveau de l'aménagement des locaux, de leur grandeur ou encore du personnel encadrant nécessaire. Il n'est donc pas possible de créer des places dans un nouvel endroit du jour au lendemain.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

Au niveau de la crèche communale, cette structure de 38 places est actuellement pleine et une liste d'attente existe. Compte tenu de la taille de la structure actuelle et de la configuration des locaux qui se trouvent sur le site de la Maison Griset, le Conseil communal a décidé de ne pas l'agrandir mais de collaborer avec une structure privée qui ouvrira en mars 2023 dans le quartier de la Prillaz avec plus de 40 nouvelles places. Un partenariat est en cours d'élaboration avec cette structure privée pour y réserver pour la Commune des places subventionnées supplémentaires. Au niveau formel, le Conseil général sera appelé lors d'une prochaine séance à valider un règlement de portée générale autorisant le Conseil communal à subventionner des places dans des structures privées. Par la suite, une convention entre la Commune et la structure privée sera signée.

La Commune d'Estavayer soutient également l'accueil familial de jour qui propose un autre modèle de garde à travers le réseau des mamans de jour. Plus de 280 enfants sont subventionnés à hauteur d'une réduction de CHF 1.80 par heure de garde sur la base de la convention signée entre la Commune et l'Association d'accueil familial de jour du District de la Broye.

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Développement et affectation de l'îlot 5 du quartier Gare-Casino**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le développement et l'affectation de l'îlot 5 du quartier Gare-Casino. Pour précision, il s'agit de la zone faisant partie du plan d'aménagement de détail Gare-Casino, et dont la Commune est propriétaire de la majorité des terrains constructibles. Les autres propriétaires de la zone sont M. Denis Chanez, les sociétés FJ Estate Immo SA et RBI FR SA et l'Institut Emigration Espagnole.

Pour rappel, un MEP (mandat d'étude parallèle) avait été réalisé pour ce secteur dans lequel il est prévu le maintien de deux bâtiments existants et la construction de nouveaux volumes accrochés à la rue.

Une convention va être signée entre tous les propriétaires précités pour développer conjointement ce quartier. Elle contient les termes de la collaboration, la répartition des droits à bâtir ou encore un cahier des charges sur le développement souhaité.

Selon le plan d'aménagement local, cette zone est destinée aux activités commerciales ou de services, à l'habitation collective ainsi qu'aux équipements d'intérêt général. Concrètement, sur la base du cahier des charges, ce quartier devra prévoir :

- Un parking souterrain privé/public d'environ 90 places ;
- Des locaux commerciaux ou de services ;
- Environ 20% d'appartements à équipements et conceptions plus simples, allant du studio au 4 pièces, ce qui permettra de proposer des loyers modérés. Quelques appartements devront être conçus dans l'esprit d'une résidence pour seniors, c'est-à-dire sans barrière architecturale ;
- Au total, quatre nouveaux immeubles de trois étages y verront le jour.

Le cahier des charges demande également un quartier exemplaire au niveau de la durabilité ainsi que de la qualité de vie, de l'énergie, de la mobilité et de l'environnement.

Un collège d'experts, mandaté par la Commune, veillera à la bonne évolution du projet au niveau du respect du cahier des charges et de l'aspect architectural notamment.

La vision du Conseil communal concernant les terrains communaux de cette zone est de collaborer avec un promoteur local, propriétaire d'une partie de la zone et de conclure avec lui en temps utile un DDP qui sera soumis au Conseil général pour validation.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

Au niveau des surfaces commerciales et de services, plusieurs acteurs du domaine médical ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt à venir s'établir dans la zone. Nous précisons qu'il s'agit d'un intérêt et pas de contrats signés. Il s'agit :

- Du cabinet de groupe des docteurs généralistes Gruaz, Gremaud et Mino qui se trouve actuellement dans les locaux communaux du Stavia et qui souhaite avoir la possibilité à terme d'accueillir des médecins supplémentaires ;
- Des docteurs Bulliard et Tâche qui se trouvent actuellement à l'HIB qui souhaitent créer un cabinet de groupe avec notamment les docteurs Iza Lehmann et Virgilio Lehmann (chirurgie et médecine interne) ;
- Du chirurgien Patrick Maire, spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, qui souhaite ouvrir un centre chirurgical ambulatoire ;
- Du docteur Meiltz, cardiologue qui se trouve également dans les locaux de la Commune et souhaite rester proche des cabinets de médecine générale.

Le Conseil communal se réjouit de cet intérêt qui permettra de consolider la place d'Estavayer comme pôle régional dans le domaine de la santé et de pérenniser et développer l'offre locale en médecine de famille.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**

**Evolutions des prix de l'énergie électrique et de leurs impacts, notamment, sur les coûts de la production et de la distribution d'eau potable ainsi que sur l'évacuation et l'épuration des eaux et mesures d'économies énergétiques**

**Rappel de la réglementation communale et de la tarification relatives aux eaux**

Lors de la séance du Conseil général du 25 mai 2022, ce dernier a validé, sous proposition du Conseil communal, les deux nouveaux règlements suivants :

- 1- Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.
- 2- Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux à son article 41 et respectivement le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable dans son article 44 prévoient une délégation de compétence du Conseil général au Conseil communal pour fixer les tarifs applicables dans une fiche des tarifs.

Les tarifs relatifs à la taxe d'exploitation prévus à l'entrée en vigueur de ces deux règlements sont, pour rappel, précisés ci-dessous :

- Tarif de la taxe d'exploitation pour l'eau potable : CHF 0.70 HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé (maximum prévu au règlement : CHF 1.50 HT par m<sup>3</sup>).
- Tarif de la taxe d'exploitation pour les eaux usées : CHF 1.45 HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé (maximum prévu au règlement : CHF 3.00 HT par m<sup>3</sup>).

**Contexte du marché de l'énergie**

La station de production d'eau potable ainsi que la station d'épuration de l'ERES sont des gros consommateurs (consommation supérieure à 100'000 kWh/an soit l'équivalent de 20 ménages moyens). A ce titre, elles se fournissent en énergie sur le marché libre. Cette distinction entre les consommateurs captifs et ceux qui ont accès au marché libre est fixée dans la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) ainsi que dans l'OApEI (Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité).



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les tarifs que ce marché libre a permis jusqu'à aujourd'hui ont été particulièrement avantageux. Les prix de l'électricité sur les marchés sont en augmentation très vive, sous fond de crainte quant à l'approvisionnement en gaz à court et moyen terme. Toute prévision de prix est devenue pure spéculation, tant les incertitudes sont grandes et les volumes faibles. Les primes de risque sont extrêmement élevées. Le marché actuel est extrêmement fragilisé compte tenu des risques de pénurie d'électricité annoncés.

**Impacts sur les prix de la production d'eau potable et de l'évacuation et de l'épuration des eaux**

Concernant la STEP de l'ERES, les consommations électriques et les coûts associés sont répartis entre les communes-membres de l'Association.

Les consommations de la STEP (Station d'épuration) de l'ERES et de la STAP (Station de pompage) sont actuellement (valeurs 2021) d'environ :

Pour les eaux usées : 1'120'000 kWh/an (part communale Estavayer env. **460'000 kWh/an**) ;

Pour l'eau potable : **1'896'000 kWh/an.**

Ces consommations totales représentent des coûts totaux annuels d'environ :

Pour les eaux usées : CHF 156'000.00/an (part communale Estavayer env. **CHF 65'000.00/an**) ;

Pour l'eau potable : **CHF 250'000.00/an.**

Les tarifs actuels de l'électricité sont en moyenne de **0.14 CHF/kWh** pour la STEP et de **0.13 CHF/kWh** pour la STAP.

Les nouveaux tarifs moyens futurs pour les années 2023 à 2027 passeront à **0.36 CHF/kWh** pour la STEP et **0.35 CHF/kWh** pour la STAP.

Pour la Commune d'Estavayer, cela représentera des hausses annuelles attendues, à couvrir par les taxes d'exploitation, de :

Pour les eaux usées : **CHF 126'000.00/an** (part à l'ERES de la Commune d'Estavayer seule) ;

Pour l'eau potable : **CHF 430'000.00/an.**

Ces coûts supplémentaires ne peuvent être couverts par les nouveaux tarifs d'exploitation applicables en 2022. Aussi, le Conseil communal se doit de répercuter, dès 2023, ces hausses sur les tarifs des taxes d'exploitation selon les modalités suivantes :

Tarif de la taxe d'exploitation pour **l'eau potable** :

Tarif actuel : CHF **0.70** HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé (prévision d'entrée en vigueur 2022) ;

Tarif 2023 : CHF **0.85** HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé (entrée en vigueur 2023)/soit + **CHF 0.15 HT par m<sup>3</sup>.**

Tarif de la taxe d'exploitation pour **les eaux usées** :

Tarif actuel : CHF **1.45** HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé (prévision d'entrée en vigueur 2022) ;

Tarif 2023 : CHF **1.65** HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé (entrée en vigueur 2023)/soit + **CHF 0.20 HT par m<sup>3</sup>.**

**Mesures particulières et générales prises par la Commune et l'ERES en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie et du risque annoncé de pénurie d'électricité**

Des planifications et actions sont menées de long terme au sein de la Commune et de l'ERES pour limiter les consommations électriques. En particulier pour la STEP et la STAP, en tant que gros consommateurs, qui ont une planification visant à réduire les consommations. En l'espèce, il s'agit de remplacer des moteurs par des plus performants, passer à de l'éclairage LED, modifier les procédés pour consommer moins d'énergie. L'essentiel des actions à mettre en place a été réalisé.

Par ailleurs, sur l'aspect de la production d'électricité, la STAP est équipée de panneaux photovoltaïques et la STEP de l'ERES a récemment remplacé son moteur à gaz permettant de produire plus d'électricité à partir du biogaz obtenu par la digestion des boues d'épuration.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

Comme autre mesure-phare, il est à noter que le parc de l'éclairage public sera, fin 2022, totalement équipé en LED, moins consommatrices que les ampoules classiques précédentes. De plus, le système d'éclairage public sera, fin 2022, entièrement pilotable afin de mettre en place des régimes intelligents d'abaissement ou d'extinction des éclairages publics.

Le Conseil communal est aussi attentif au risque de pénurie à court terme et réfléchit actuellement à l'interne pour élaborer un plan d'économie d'énergie à différents niveaux (consommation d'électricité, chauffage des bâtiments, etc.). Une communication spécifique sur ce sujet interviendra une fois ce plan finalisé.

D'une façon plus générale, la planification énergétique territoriale (PET) dont le financement a été accepté par le Conseil général (message n° 6 du 14 septembre 2021) devra permettre d'identifier des mesures complémentaires d'économie d'énergie. La Commission de l'énergie participe à l'élaboration de la PET et participe à la mise en évidence d'actions à mettre en œuvre pour limiter les consommations d'énergie.

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Essai pilote d'un bus à la demande - EstaxiBus**

A la suite de la séance du Bureau du Conseil général, où une demande d'information supplémentaire sur EstaxiBus a été formulée, le Conseil communal vous communique les éléments suivants.

Les TPF sont venus présenter leur projet-pilote de bus à la demande au printemps 2021. Ils recherchaient une commune susceptible de les accueillir pour une phase d'exploitation de quatre semaines. Estavayer, et plus particulièrement Estavayer-le-Lac, semblait une option particulièrement intéressante pour plusieurs raisons, notamment et dans le désordre la proximité du garage de l'entreprise, la vocation touristique de la cité, la géographie du lieu, la présence d'une gare CFF, l'augmentation des visiteurs en période estivale, la connexion avec le restoroute Rose de la Broye.

Le Conseil communal y a vu plusieurs opportunités, notamment l'occasion de placer Estavayer sur un projet novateur, d'offrir à ses habitants et à ses visiteurs une alternative pour se déplacer vers les endroits importants, et enfin de tester l'attrait d'un bus qui relierait la plage et les quartiers les plus éloignés au centre-ville et à la gare. Du côté des TPF, cet essai avait également pour but de tester la logistique d'un bus à la demande, une solution qui existe ailleurs en Suisse, et plus particulièrement le système informatique dédié, l'application, l'impact sur le personnel, la satisfaction des utilisateurs.

Initialement prévu en juillet 2021, le projet a été repoussé à l'été 2022, mais allongé à 7 semaines, sur juillet et août. Mené et financé pour la plus grande partie des CHF 123'000.00 nécessaires à sa réalisation par les TPF, il a reçu le soutien de la Commune d'Estavayer à hauteur de CHF 15'000.00, de Rose de la Broye également à hauteur de CHF 15'000.00, et de la Coreb pour CHF 7'000.00. Le montant versé par Estavayer a été mis au budget 2022 sous la rubrique « Etudes et analyses de mobilité ». Le projet a reçu également un fort soutien financier de la Promotion économique du Canton de Fribourg à hauteur de CHF 27'000.00.

Il s'agissait de mettre à la disposition de la population et des visiteurs un bus à la demande, qui pouvait être commandé via une application smartphone ou une centrale téléphonique. Ce « bus-taxi » avait la capacité d'optimiser un trajet selon les demandes émises. Le nom, d'ailleurs, a essayé de combiner ces avantages. Pour un prix unique de CHF 2.00 par trajet, chaque passager pouvait atteindre plus de 40 destinations proposées. Les plus concourues ont été la Plage communale, la gare CFF, le parking de la Chaussée et le quartier du Bel-Air. Plus de 1'000 passagers ont été transportés sur 3'000 km avec un indice de satisfaction de 4,9 sur 5.





DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

De nombreux retours positifs ont été donnés tant aux chauffeurs qu'à la Commune, et l'écho médiatique a été également bienveillant. Sur les trois points relevés par la Commune précédemment, le bilan est plus que valable, puisque l'innovation a été là, le transport a été utilisé et le relais entre la périphérie et le centre a été réalisé. Le Conseil communal tient à remercier tous les acteurs qui ont rendu ce projet possible, mais plus particulièrement les TPF et leur chef de projet, qui ont eu la ténacité et les compétences de réaliser cet essai-pilote jusqu'au bout.

Par contre, il était clair dès le départ pour votre Exécutif que cette solution de bus à la demande ne pourrait pas remplacer une ligne de bus urbain. En effet, les atouts de cette solution, flexibilité et proximité, ne permettent pas d'assurer la régularité requise pour qu'une ligne offre une qualité de desserte nécessaire à la zone d'Estavayer-le-Lac. En effet, c'est bien la cadence-horaire qui permet d'atteindre cette qualité.

De même, les nouvelles dispositions de la loi cantonale sur la mobilité et de son règlement ouvrent la perspective à une participation substantielle du Canton à la mise sur pied d'une ligne urbaine ainsi qu'à la réalisation des arrêts de bus. Un transport à la demande tel que celui testé cet été n'entre pas dans les critères d'éligibilité à la subvention.

Enfin, le coût d'exploitation d'un tel bus est plus onéreux que celui d'une ligne régulière. C'est le corollaire de sa flexibilité et de sa proximité. Même si des frais de mise en route sont compris dans le coût total du projet, le transport à la demande ne peut pas s'aligner sur ce sujet.

Toutefois, pour le Conseil communal, EstaxiBus a montré qu'il y a un véritable intérêt pour un transport public urbain, et qu'avec un bon service, cela peut devenir une partie de la mobilité du futur que le Conseil communal essaie de mettre en place. Le transport à la demande offre une solution valable de renforcement pour la période estivale. A voir si le concept peut être reproduit, amendé ou autre, par exemple lors d'une manifestation ou d'une période particulièrement dense. Un rapport sur l'essai-pilote sera rédigé et analysé cet automne. Ses conclusions seront traitées lors d'une séance de Commission d'aménagement du territoire.

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Mobilité en vieille-ville dès le 1er octobre 2022**

Le Conseil communal vous informe que, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la zone piétonne de la Grand-Rue n'aura plus cours et que c'est le système de circulation habituel qui reprendra ses droits, avec la mise en place d'une zone de rencontre à la Rue de l'Hôtel de Ville et sur le haut de la Grand-Rue. Une campagne de sensibilisation est en préparation pour renseigner les usagers de ces deux parties sur les bonnes pratiques à adopter.

Plus loin, suite aux ateliers de mobilité menés ce printemps, il a été décidé que le régime de zone de rencontre (zone à 20 km/h avec priorité aux piétons) serait étendu à toute la vieille-ville, hors manifestations et événements spéciaux. La procédure permettant d'aboutir à cette situation a été lancée, mais elle nécessite un certain temps. Nous devons en effet réaliser un dossier qui justifie cette demande, et ainsi faire valoir les pétitions qui sont arrivées sur la table du Conseil communal.

En parallèle, de nouveaux comptages seront installés durant trois périodes pour apporter des données chiffrées et quantifier les reports de trafic. Cela permettra à l'Exécutif de planifier un système de circulation qui tiendra compte des nombreux paramètres qui régissent la zone et de l'intérêt général. Le Conseil communal envisage de proposer une solution au printemps 2023.

M<sup>me</sup> Magali Vézy, conseillère générale, a rejoint la salle. Le nombre de conseillers généraux présents est dès lors de 57 et la majorité est de 29 voix.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**3. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU SUJET DU POSTULAT N° 02 DE M<sup>ME</sup> ANNE MEYER LOETSCHER INTITULE « ASSURER L'ACCES A LA MEDECINE DE FAMILLE ».**

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cet objet.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, souligne que le rapport remis par le Conseil communal pour répondre au postulat sur la médecine de famille montre la situation d'Estavayer, qui est certes meilleure que le reste du Canton, mais cela ne veut pas dire que la Commune est inactive dans ce domaine. La Commune suit l'évolution du HIB avec beaucoup d'attention. Concernant les mises à disposition de locaux, elle a déjà le Stavia et le projet Gare-Casino aura de nouveaux cabinets pour les médecins comme précisé précédemment par M. Eric Rey, vice-syndic. Les nouveaux médecins ne désirent plus travailler à 150% comme la génération précédente de médecins et ils aiment travailler en réseau dans des mêmes locaux, ce qui leur permet plus de temps libre et de parler de leurs cas plus compliqués. On doit tenir compte de tous ces critères pour la mise en place de nouveaux cabinets. Toutes les pistes déjà élaborées par Estavayer et les autres communes doivent être suivies afin de pouvoir offrir aux médecins d'ouvrir de nouveaux cabinets. Au niveau cantonal, Fribourg a déjà mis sur pied à l'Université une formation de médecin généraliste avec le nouveau master de médecine. Cette année, pour la première fois, 36 diplômés sont sortis de cette formation au mois de juillet sur les 120 qui l'avaient commencée.

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, conseillère générale, remercie le Conseil communal de proposer une réponse au postulat « Assurer l'accès à la médecine de famille ». Depuis le dépôt du postulat, le paysage de la médecine de famille sur le territoire staviacois s'annonce sous de meilleurs auspices. Les informations reçues en début de séance montrent qu'Estavayer a un certain intérêt pour les nouveaux cabinets de groupes, des projets intéressants peuvent se développer et, avec cela, l'assurance d'un dynamisme propice à l'installation de nouveaux médecins de famille et pédiatres. Même s'ils choisissent la médecine de premier recours, les jeunes médecins s'installent de préférence dans des régions où une densité médicale plus élevée permet une meilleure répartition de la charge, ce qui semble devenir le cas dans le futur pour la Commune d'Estavayer. La situation actuelle est par contre bien plus sombre que ce que laisse entrevoir le Conseil communal. L'essentiel des éléments qu'elle a lus dans le rapport sont des éléments connus ; seule la situation locale et régionale lui était encore obscure et c'était d'ailleurs un des buts de ce postulat. Depuis la réception de la réponse du Conseil communal, elle a pris son bâton de pèlerin auprès des médecins de la place et les réponses obtenues ne vont pas du tout dans le sens du Conseil communal. Au contraire de ce qu'il annonce, il y a une pénurie de médecins de famille actuellement sur la Commune d'Estavayer. Faire le constat, c'est déjà vouloir trouver des solutions ! On ne peut pas définir la couverture de médecins de famille en termes de personnes, mais en termes d'EPT, et, selon les spécialistes, il y aurait un maximum de 5,1 EPT dans la Commune donc une couverture de 0,51 pour mille habitants, alors qu'il est recommandé 1 EPT pour mille. Il y a en effet beaucoup de personnes qui travaillent à temps réduit et certains médecins comptabilisés ne sont plus actuellement en place. D'autre part, comme chef-lieu, on aurait pu s'attendre à une réflexion plus large. Si on prend la population environnante, la couverture diminue encore. Avec ce constat venu des spécialistes de la place, elle demande à M. Votta, conseiller communal, quelle fut la démarche du Conseil communal pour obtenir ses statistiques ? Pour les autres éléments énumérés, la Commune est effectivement proactive dans le dossier du HIB en provoquant des séances mensuelles auxquelles elle a la chance de participer. Le maximum est fait pour développer les prestations ambulatoires et de premier recours utiles à la population. Même si les services proposés seront très intéressants, un médecin de famille reste



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

l'élément primordial dans le suivi du patient. La permanence et les prestations ambulatoires sont des outils. D'autre part, ce jeudi auront lieu les Assises de la santé de la Broye intercantonale et elle espère que cette rencontre entre professionnels de la santé et politiques permettra de sortir des pistes. La Commune d'Estavayer, chef-lieu, devra être le leader dans le développement de la santé publique de la région, d'autant que la médecine de proximité particulièrement pour les seniors (soins à domicile, EMS, etc.) sera du ressort communal dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes. Elle serait reconnaissante au Conseil communal de prendre la situation actuelle et réelle en compte, car les projets, même sur de bonnes voies, prendront encore du temps avant d'être mis en œuvre. L'information auprès de la population est donc importante et, à ce titre, elle le remercie de prendre en compte l'avis du Conseil des seniors et d'utiliser tous les autres vecteurs de communication possibles. Elle souhaite aussi rectifier une information qui a été dite par M. Votta : l'Université de Fribourg a ouvert 40 places pour le master en médecine humaine, et il y a eu 36 diplômés. Avec ses remarques, elle prend acte du rapport.

**M. Borko Viva**, au nom du Groupe PS-Les Verts, relève que ce dernier s'est penché avec attention sur le postulat de leur collègue, M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher, conseillère générale. Tout d'abord, il remercie le Conseil communal d'avoir étudié la situation et de lui avoir transmis, un peu rapidement certes, cette analyse. En ce qui concerne ce rapport, il relève qu'il est très généralisé et permet de bien comprendre la problématique en question. Néanmoins, le document aurait pu être un peu plus détaillé, notamment au sujet de la Commune d'Estavayer, car si les exemples donnés sont intéressants, ils ne concernent pas Estavayer directement. Le Groupe PS-Les Verts insiste sur l'importance que chaque citoyen de la Commune puisse bénéficier d'un médecin de famille et invite le Conseil communal à rester proactif et à mettre tout en œuvre afin de pallier, dans la mesure de ses moyens, cette pénurie de médecins. Les membres du Groupe se plaisent à penser que, dans les prochains projets communaux, tels que celui de Gare-Casino ou d'autres par exemple, le Conseil communal aura à cœur d'y intégrer des réflexions pour des mises à disposition de locaux spécifiques et ainsi favoriser l'installation de nouveaux médecins.

**M. Michel Zadory**, conseiller général, relève que les propos de M. Rey, vice-syndic, du début de séance le réjouissent fortement et il espère que ce qui a été dit va se réaliser. Il souligne que le Conseil communal a répondu au postulat de M<sup>me</sup> Meyer Loetscher par son rapport qui est soumis ce soir. Néanmoins, il aimerait apporter quelques compléments à celui-ci. La pénurie de médecins de premier recours ou médecins de famille et les solutions pour contrecarrer ce manque de plus en plus important sont un héritage du siècle passé. Dans les grandes villes, le problème de pénurie se fait beaucoup moins sentir qu'en périphérie et dans les régions rurales comme La Broye. L'époque des médecins de famille, corvéables 7 jours sur 7 est définitivement révolue. L'attrait de pratiquer une médecine spécialisée attire les jeunes médecins vers les centres urbains. En Suisse, il y a un manque chronique de généralistes depuis bientôt 50 ans. Seuls 20% du corps médical pratiquent la médecine de famille, alors que ce taux devrait représenter env. 50%. Le Canton de Fribourg a créé un Département de médecine à l'Université de Fribourg pour pallier cette pénurie. Ce Département a mis un accent particulier dans la formation de généraliste. Cette année, pour la première fois, 36 candidats-médecins ont reçu leur master de médecine après 6 ans d'étude. C'est une première pour l'Université de Fribourg. Mais de ces 36 fraîchement diplômés, combien y a-t-il de Fribourgeois et combien vont embrasser la profession de généraliste et resteront dans le Canton ? Et c'est là que se cache le diable. Les bacheliers fribourgeois ont de la peine à entrer en médecine à Fribourg. Quel paradoxe dira-t-on. L'Etat a cru bien faire en instituant un master de médecine de famille à l'Université de Fribourg et favoriser les étudiants fribourgeois. Mais tel n'est pas le cas. En réalité, ce sont les cantons germanophones principalement qui



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

en profitent. Pour entrer à l'école de médecine, il faut passer un test d'aptitudes, le test AMS. L'Université de Fribourg connaît le numerus clausus ; seuls 120 étudiants sont admis. Cette année, 252 étudiants se sont présentés à ce test dont 90 Fribourgeois. Parmi ces 90 Fribourgeois, seuls 21 francophones et 2 germanophones ont réussi le test. Donc les  $\frac{3}{4}$  des Fribourgeois ont raté leur entrée et doivent tenter leur chance dans les autres universités, Neuchâtel, Lausanne ou Genève ou refaire le test dans une année ; ceci malgré le fait que, d'après l'évaluation PISA, les écoles de Fribourg sont réputées excellentes. En étudiant le pourquoi de ce mauvais résultat, on constate que les 162 autres candidats des cantons alémaniques ont eu à disposition un arsenal de livres de préparation et des cours préparatoires pendant que les Fribourgeois ont dû se contenter de trois fascicules de préparation démodés et d'un test à blanc, un mois avant le vrai test. C'est totalement insuffisant et on est en train d'y remédier. Depuis quelques années, le Département de la santé a mis sur pied une stratégie d'incitation pour promouvoir la profession de généraliste. 6 emplois à plein temps ont été créés pour des médecins-assistants dans des cabinets de médecins de famille. Ils ont la possibilité de goûter au travail du généraliste pendant une période de 6 mois, sous la surveillance de médecins-formateurs chevronnés. Ainsi, 12 fraîchement diplômés peuvent se familiariser avec le travail de médecin de famille et peut-être y prendre goût. L'expérience de ces dernières années a montré qu'un bon nombre de stagiaires ont choisi cette voie professionnelle grâce à ces stages en cabinets et certains se sont établis dans le Canton et même dans La Broye. Il faut préciser que ces 6 EPT sont payés au  $\frac{2}{3}$  par le budget du Département de la santé et pour  $\frac{1}{3}$  par le généraliste qui fonctionne comme tuteur. La Broye fribourgeoise mérite que l'on soutienne les initiatives de création de cabinets de groupes. Les bons docteurs de famille vieillissent et certains continuent de travailler après leur retraite, faute de relève. Il remercie la Commune d'avoir une oreille attentive au développement de la stratégie du HIB. On a la chance d'avoir une permanence médicale et des consultations des médecins-cadres du HIB à Estavayer. Il faut rester cependant vigilant pour que ce pôle médical avec son plateau technique ne se désagrège pas. La Commune d'Estavayer, sur le papier, est bien fournie en médecins de famille. Mais à regarder de plus près, il y a à Estavayer pour 10'000 habitants 3,5 EPT si l'on calcule juste. Donc, il y a aussi une pénurie relative. Heureusement qu'il y a une permanence au HIB pour dépanner.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il a pris bonne note de ces commentaires. Beaucoup de choses sont déjà connues par le Conseil communal. Pour les EPT, le Conseil communal était aussi au courant. Ce dernier participera effectivement à la séance des Assises de la santé ce jeudi.

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, conseillère générale, aimerait savoir quel processus a été utilisé par le Conseil communal pour répertorier le nombre d'EPT de médecins de famille sur la Commune d'Estavayer.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, souligne qu'effectivement les EPT n'ont pas été énumérés. Le Conseil communal a répertorié les médecins actuels. Il est au courant du chiffre annoncé des EPT ; la plupart des médecins travaillent les plus à 80% et les moins à 10%. Donc le Conseil communal est parfaitement au courant des EPT actuels sur la Commune.

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie le Conseil communal pour son rapport. Il semblerait que la réalité ne soit pas tout à fait aussi rose que le rapport. Il prie le Conseil communal d'en tenir compte dans ses prochaines procédures.

Le Conseil général prend acte de ce postulat.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**4. OCTROI D'UNE AUTORISATION DE DEPENSE DE CHF 200'000.00 POUR LA PROLONGATION ET L'EVOLUTION DU POSTE DE DELEGUE-E AU COMMERCE LOCAL - MESSAGE NO 32**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Jean-Marc Berset**, rapporteur de la Commission financière, relève que celle-ci a siégé en date du 30 août 2022. Lors de cette séance, elle a étudié l'aspect financier du message n° 32. Etant donné que cette dépense n'est pas pérenne mais planifiée pour les 2 prochaines années et qu'elle est supportable financièrement, c'est à l'unanimité que la Commission recommande au Conseil général l'acceptation de ce message.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier à ajouter au message. Il fait juste une remarque suite à une question de la Commission financière sur le fait qu'il est vraiment important d'avoir une continuité entre le départ de la déléguée actuelle et la personne qu'il est proposé d'engager parce que la transmission des dossiers est très importante pour ce sujet, comme pour d'autres bien sûr. Il souligne le soutien unanime du Conseil communal et de la Commission financière à cette proposition.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, au nom du Groupe PS-Les Verts, trouve pertinent de mettre au concours un contrat à durée déterminée de 2 ans. En effet, la future personne engagée travaillera sous forme de mandat et apportera certainement une énergie et un dynamisme différents d'un employé engagé sur du plus long terme. De plus, ce poste facilite le lien entre les autorités et les commerçants et favorise en même temps la visibilité de ces derniers. C'est une façon différente de soutenir le commerce local à laquelle son Groupe souscrit complètement. D'autre part, lors de la séance d'informations du 29 août, ils se sont rendu compte de la complexité de la gestion du développement durable dans une commune. Cette thématique touche tous les dicastères et il est primordial d'avoir une personne capable de coordonner les différentes initiatives entreprises. 30 à 40% de ce poste devraient y être consacrés ce qui aidera certainement à coordonner la stratégie communale du développement durable. Pour ces raisons, le Groupe PS-Les Verts est unanimement favorable à l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 200'000.00 pour une prolongation et l'évolution du poste de délégué-e au commerce local.

**M<sup>me</sup> Aurélie Haenni**, au nom du Groupe PLR, soutient à la majorité des personnes présentes la demande de dépense de CHF 200'000.00 dédiée au poste de délégué-e au commerce local. Ce point a tout de même suscité la surprise du Groupe puisque cette demande est faite en-dehors du processus budgétaire. Le Groupe accepte cette dépense car il est convaincu de la pertinence du poste de délégué-e au commerce local. Il espère que ce n'est pas une technique, bien connue en politique, appelée le saucissonnage, et que le Conseil communal ne tente pas de venir en douce avec des EPT, hors processus budgétaire. Cette demande doit donc rester exceptionnelle.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Axel Catillaz**, conseiller général, souscrit totalement aux propos de sa collègue, Mme Haenni, quant à la forme de ce message. On avait déjà eu un message en 2020 pour la personne actuellement en place au vu de la situation urgente parfaitement compréhensible. Les arguments du Conseil communal sur le message présenté ce soir, pour lui, sont recevables. Les dossiers doivent être transmis, il peut le concevoir. Sur le fond, il ne remet absolument pas en cause la personne comme soutien au commerce local et également pour développer la stratégie du développement durable au sein de la Commune mais, pour lui, il y a quand même un problème. On va demander à cette personne de traiter divers sujets, elle sera là que pour 2 ans et les deux sujets sont des problématiques extrêmement importantes au développement de la Commune. Il a peur que l'on passe un peu à côté de la tâche en ayant un poste saucissonné, pour reprendre le terme de Mme Haenni, avec un cahier des charges qui, pour lui, est peu clair et qui comporte une multitude de tâches de coordination, etc. Il terminera en disant, dans le même ordre d'idée, qu'au niveau de ce poste de délégué-e au commerce local, ce qui a été mis en avant, c'est la communication entre la Commune et les commerçants. Là, il trouve que le Conseil communal devrait être plus à l'écoute des commerçants et pas seulement entendre leurs attentes ou leurs remarques ; il devrait s'impliquer directement et peut-être pas par l'intermédiaire d'une tierce personne / d'une collaboratrice. Sur le fond, il soutient l'engagement de cette personne mais, sur la forme, il pense qu'il y a un travail de fond à faire sur les divers EPT de la Commune. Il est clair que, pour lui, la problématique va resurgir au mois de décembre lors de la séance qui sera consacrée au budget 2023. Donc, il demande au Conseil communal également de mener une réflexion globale entre tous les dicastères pour arriver avec un plan d'attaque du budget 2023 au niveau des nouveaux engagements.

**M. Tom Bise**, conseiller général, se fait également une réflexion à ce sujet. Il y a quelques mois en arrière, le Conseil général s'était déjà posé pas mal de questions sur ces nouveaux EPT qui sont quand même une certaine dépense pour la Commune. Sur cette prolongation de poste, qu'il peut tout de même qualifier de nouveau poste, car on parle de changer le cahier des charges, il se demande quel type de profil va être cherché. Sur le message, il est fait mention de commerce local, de développement durable et de communication et il lui semble que c'est vraiment trois postes complètement différents, trois métiers complètement différents et c'est là son souci.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, relève que le Conseil communal a soulevé le problème de la continuité du poste actuel, raison pour laquelle ce message est présenté ce soir mais le Conseil communal a d'ores et déjà pris la décision de ne plus le faire ainsi si cela devait de nouveau arriver et de trouver un moyen de le prolonger par le budget dans le futur. Le Conseil communal n'était pas très à l'aise de venir ce soir mais cela lui semblait tout de même nécessaire. Voilà ce qu'il peut dire par rapport à la forme. Par rapport à la répartition dans ce poste, pour les personnes qui peuvent en douter, effectivement on peut y voir des postes différents mais le Conseil communal a l'assurance que c'est possible. Ce sont des postes qui peuvent être connexes car à l'heure actuelle la collaboratrice engagée est totalement, plus qu'à jour, par rapport à ces notions-là. Finalement, quelqu'un qui a fait des études en économie, orientées développement durable ou économie locale, traite ces deux choses en même temps ; elles sont hyper connectées. C'est clair que ce n'est pas la facilité d'engager une personne qui a ces deux profils mais c'est totalement possible. Cela demande d'être précis lors de l'embauche pour arriver à trouver. Il lui semble vraiment que, d'après l'expérience des 2 dernières années, il est possible de répondre à ce profil mais il comprend les doutes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 200'000.00 pour la prolongation et l'évolution du poste de délégué-e au commerce local est accepté par 55 oui et 2 abstentions.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**5. OCTROI D'UN CREDIT-CADRE DE CHF 400'000.00 TTC POUR DES TRAVAUX NON PLANIFIABLES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX JUSQU'À FIN 2026 - MESSAGE NO 33**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de sa séance du mardi 30 août 2022. Après une intéressante discussion, à la majorité, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit-cadre. Les expériences faites avec les autres crédits-cadres sont largement positives et ceci permet entre autres au Conseil communal d'avoir une marge de manœuvre lorsque des travaux sont urgents. De plus, cette manière de procéder permet d'éliminer du budget de fonctionnement certaines marges ou réserves qui pourraient être facilement ajoutées. Les membres de la Commission se sont toutefois posé la question de savoir si le fait que le crédit-cadre était valable jusqu'à fin 2026 était nécessaire (et donc dépassait la législature en cours). Après discussion, la majorité des membres estime que ceci ne pose pas un grand problème (à titre de comparaison, les budgets annuels votés lors de l'avant-dernière année de la législature sont chaque fois dans le même cas de figure). La Commission financière demande toutefois que, pour chaque crédit-cadre, un tableau détaillé soit établi, avec indication complète des sommes utilisées, de la nature des dépenses effectuées, du bénéficiaire de la prestation, idéalement du dicastère concerné et surtout du solde disponible. Ce tableau devrait être mis à disposition de la Commission financière et du Conseil général au minimum une fois par année. Au vu de tout ceci, la Commission financière accepte à la majorité ce message.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter mis à part que, dans la rédaction du message, une erreur s'est glissée, à la page 2, concernant les montants utilisés les années précédentes. Pour 2021, un montant de CHF 165'000.00 apparaît alors qu'il s'agit effectivement que de CHF 85'000.00 qui ont été dépensés. C'est un cumul de deux tableaux Excel qui a fait apparaître cette erreur. Elle tient à remercier l'œil avisé de la Commission financière qui a soufflé ceci au Conseil communal. Elle reste à disposition pour d'éventuelles questions.

**M. Axel Catillaz**, conseiller général, souligne que l'octroi d'un crédit-cadre est pour lui un excellent instrument. Il souhaite toutefois adresser une demande au Conseil communal. Le Conseil général vient de traiter un objet sur le soutien au commerce local et il aimerait juste rendre attentif le Conseil communal sur le choix des entreprises lors de la réalisation de menus travaux comme présentés dans cet octroi de crédit-cadre. Il demande à vraiment utiliser des entreprises de la place, de la Commune qui constituent le tissu économique de cette dernière. Pour exemple, lors de la réfection de la salle St-Joseph où il a été aménagé un local de pause pour le personnel de la crèche, il y a eu la pose d'une cuisine par un grand groupe suédois. Les cartons étaient fièrement exposés dans le hall d'entrée de la salle durant plusieurs semaines. Il doute que ceci soit une belle image aux citoyens du soutien communal envers les entreprises et commerçants locaux.

**M<sup>me</sup> Sophie Michel**, au nom du Groupe PS-Les Verts, informe que ce dernier est partagé quant à l'octroi de ce crédit-cadre. Le Conseil communal demande au Conseil général avec ces CHF 400'000.00 de la souplesse, en d'autres termes, un peu plus de confort. Or, en décembre 2021, les membres du Conseil général avaient demandé davantage de vigilance et de sobriété quant à la gestion du budget. Aussi, même si le Groupe PS-Les Verts accédait à cette requête de crédit-cadre, il s'agirait pour eux d'une position inconfortable, d'autant plus que le fameux inventaire du patrimoine immobilier de la Commune (dont il a déjà été question lors d'autres interventions) se fait attendre.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, prend note du couac qui s'est passé lors de la réfection du local de pause de l'équipe de la crèche. Concernant le crédit demandé, elle pense qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc lorsque le Conseil communal demande ce crédit-cadre, c'est vraiment pour avoir plus de souplesse et pouvoir agir rapidement quand cela est vraiment indispensable. La mise en place de cet inventaire du patrimoine va prendre un peu de temps. Comme chacun le sait, aujourd'hui il n'y a pas de chef de Service aux bâtiments, le Conseil communal est en processus de recrutement. Avec l'équipe actuelle, le fonctionnement est assuré. Cela va prendre un peu de temps mais elle a bien pris note et c'est vraiment l'objectif de pouvoir présenter au Conseil général cet inventaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 400'000.00 TTC pour des travaux non planifiables dans les bâtiments communaux jusqu'à fin 2026 est accepté par 49 oui, 3 non et 5 abstentions.

## 6. DIVERS

**M. Cyrille Gassmann**, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M<sup>me</sup> Stéphanie Joye**, au nom du Groupe BMR, relève qu'il tient à cœur à son Groupe de partager sa belle expérience vécue en début d'été. En effet, afin de pouvoir rencontrer les concitoyens des villages de Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés, ils ont organisé des apéro-citoyens dans chacun des villages. Et quelle fut leur surprise en voyant une jolie participation ! Entre 20 à 50 personnes selon les villages. En discutant avec les personnes présentes, il s'est avéré du besoin de mettre en place de telles rencontres. Pour certains, c'était l'occasion de connaître les élus, pour d'autres, un moyen de s'intégrer suite à leur récente arrivée dans la Commune, et pour d'autres encore de transmettre leurs inquiétudes, questionnements et remarques. Un certain nombre d'incompréhensions sur le fonctionnement des divers Services de l'édilité ressort principalement des discussions. Et ces incompréhensions font malheureusement s'éveiller un sentiment de délaissement de certains concitoyens. Toutes les questions, remarques et doléances ont été communiquées ce jour par mail au Conseil communal. Le Groupe BMR attend des réponses claires et précises afin de pouvoir les communiquer auprès de leurs concitoyens.

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, au nom du Groupe « Le Centre », souligne que le Conseil général a été invité à différentes séances d'informations que ce soit pour le bus urbain, pour les places de parc, soit différents sujets concernant la mobilité. Ce Groupe en a beaucoup discuté et il se pose la question, dans quelles mesures, il ne faudrait pas avoir une vision multimodale de tout ce qui est en train de se mettre en place sur la Commune. Il paraîtrait que le Conseil communal a en main un dossier où on voit ce qui concerne les piétons, les vélos, le bus et évidemment les routes et les parkings et autres. Elle pense que l'on est à un stade aujourd'hui où le Conseil général a besoin d'avoir ces informations. La population est très tendue par rapport à différentes décisions. Le Conseil général a une vision qui n'est vraiment pas claire sur l'avenir de la circulation que ce soit au centre-ville mais aussi le lien entre les villages et le centre-ville. A ce titre-là, le Groupe s'est posé la question de savoir s'il ne fallait pas mettre en place une Commission de la mobilité pour pouvoir avoir un axe vraiment privilégié sur ces questions-là.





DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

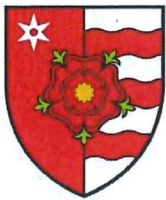
**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Joye qu'il a également participé à ces rencontres. Effectivement, des rencontres très intéressantes. On s'aperçoit que les villages ont un manque de communication avec l'Administration et cela a peut-être comblé une certaine lacune. Concernant les questions du Groupe, elles ont bien été reçues à la Commune et seront traitées par le Conseil communal. Ce dernier reviendra auprès du Groupe BMR avec des réponses aux interrogations et remarques.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Meyer Loetscher que la possibilité de créer une Commission de mobilité était venue aux oreilles du Conseil communal et, dans la séance du Législatif du 25 mai dernier, le Conseil communal avait dit qu'il souhaitait modifier le cahier des charges de la Commission d'aménagement du territoire qui est en charge de la mobilité. C'est la position du Conseil communal aujourd'hui. Cela veut dire que tout ce qui est en rapport avec la mobilité dans la ville, dans les villages et dans tous les secteurs, ce sont des points qui sont traités au sein de cette Commission d'aménagement du territoire au travers de la planification territoriale qui est mise en place, des plans directeurs communaux, des plans des circulations qui sont aussi tenus par les membres de cette Commission. C'est la position du Conseil communal. Bien sûr il reste toute latitude au Conseil général de former une Commission ad hoc pour traiter du sujet, c'est dans ses prérogatives. Le Conseil communal a mené des ateliers sur la mobilité et essaie de trouver une solution mais cette solution n'est pas facile à atteindre. Il faut trouver une solution qui satisfasse le maximum de personnes, c'est-à-dire qui arrive à trouver une majorité. Au-delà du fait d'avoir à trouver une majorité, la solution, si on l'applique, rencontre bien sûr des résistances parce qu'elle ne reçoit pas forcément un écho favorable au sein de toute la population. Ce dossier n'est pas du tout lettre morte au sein du Conseil communal. Des ateliers de mobilité générale ont été faits ce printemps, cet automne il y aura un atelier sur le vélo. Le Conseil communal avance vraiment. Tout ce qu'il peut faire c'est dire au Conseil général qu'il va y avoir plus de communications, d'informations, de transparence sur le travail du Conseil communal mais celui-ci reste quand même persuadé que c'est la meilleure solution que de traiter la mobilité au sein de la Commission d'aménagement du territoire.

Au vu du succès rencontré par les apéritifs-citoyens organisés par le Groupe BMR, **M. Cyrille Gassmann**, président, encourage les autres groupes et partis politiques à mettre des choses en place.

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, conseillère générale, répond à M. Gassmann, qu'elle n'a pas fait la demande formelle de mise en place d'une Commission sur la mobilité mais peut-être que cela sera fait ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, conseillère générale, pour rebondir sur cette idée de création d'une Commission du Conseil général sur la mobilité, informe que le Groupe PS-Les Verts a aussi été contacté par un groupe de citoyens à ce sujet. Elle pense qu'il est du devoir du Conseil général de les entendre. Si formellement, on ne peut pas demander ce soir la création d'une Commission du Conseil général, elle pense qu'on peut demander au Bureau du Conseil général de réfléchir si c'est possible de créer au sein du Conseil général non pas une Commission ad hoc (parce qu'elle serait normalement limitée dans le temps) mais éventuellement une Commission de la mobilité du Conseil général pérenne qui servirait à appuyer la Commission d'aménagement du territoire. Elle pense que c'est le Bureau qui est compétent pour y réfléchir et mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil général ou non cette possibilité de création ou, en tous cas, la discussion. Voici sa proposition : donner le mandat au Bureau d'examiner cela.



DATE : 13 SEPTEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Cyrille Gassmann**, président, répond à M<sup>me</sup> Rodriguez que le Bureau va examiner cette demande lors de sa prochaine séance et si le Bureau décide de créer cette Commission sur la mobilité, elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu au mois de novembre et le Conseil général statuera sur sa création.

**M. Jean-Marc Berset**, conseiller général, relève que depuis le 9 septembre 2022 le plan d'aménagement local de Rueyres-les-Prés est mis à l'enquête. Il a été approché par plusieurs citoyens qui ne trouvaient rien sur le site internet communal. Pour sa part, il l'a trouvé mais effectivement si l'on va sur « aménagement du territoire » il ne s'y trouve pas, il faut aller sous « police des constructions ». Peut-être que cela est facilement modifiable pour trouver cette mise à l'enquête sous « aménagement du territoire » et non sous « police des constructions » ?

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Berset que c'est vrai que parfois ce n'est pas évident de trouver les informations sur un site. Il y a un bouton rapide sur la première page du site Estavayer pour cette mise à l'enquête. Il va essayer de trouver une solution pour rendre la chose encore plus évidente. Cette remarque a bien été entendue.

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 17 novembre 2022 à 20h00. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M<sup>me</sup> Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général. Toutes les personnes présentes sont cordialement invitées à partager le verre de l'amitié à la buvette qui se trouve côté « Alpes » du bâtiment scolaire. Le service sera assuré par des membres du Conseil général. Merci d'avance à eux. Il souhaite d'ores et déjà à toutes et tous un bon retour dans leur foyer.

Il lève la séance à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Cyrille Gassmann  
Président

Anne-Claude Christan  
Secrétaire du Conseil général

Lionel Conus  
Secrétaire général